

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 OCTOBRE 2014**  
**Procès-verbal n° 11-2014**

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Jean-Paul LAURENT - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Gérard VUILLERMET

Procuration : Marie-Paule FALCOZ (donne procuration à Elisabeth DAMS) - Isabelle FORAY (donne procuration à Christian PETRAZ) - Corine FALCOZ (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER) - Stéphanie MASSE (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie MARTIN

**1- Convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour la fourniture de carburant**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Convention à passer avec le SDIS de la Savoie afin que celui-ci puisse se fournir en carburant aux ateliers municipaux de Valloire en contrepartie d'une compensation financière établie sur la base du nombre de litres de carburant fourni en fonction du dernier prix d'achat facturé par le distributeur pétrolier à la Commune de Valloire.

**2- Mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires – Fixation des tarifs – Approbation du modèle de convention à intervenir entre la mairie et les associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise en place des temps d'activités périscolaires pour l'année 2014/2015,
- fixe le tarif des activités à 30 € par enfant et par trimestre,
- fixe le montant de la subvention à verser à chacune des associations concernées à 40 € / groupe de 25 enfants / séance d'1h30
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations qui interviennent durant les TAP.

### **3- Coordination de la gestion intégrée des risques naturels de Maurienne pour l'année 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de « coordination de la Gestion Intégrée des Risques Naturels » de Maurienne 2014 et son contenu.
- s'engage à financer la part de la commune de Valloire dans cette opération, soit au maximum la somme de 1 367 € TTC correspondant à 6% de la participation financière totale.
- approuve le plan de financement de l'opération et inscrit cette dépense au budget 2014.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **4- Coupes de bois en forêt communale pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à l'automne 2014 au martelage des coupes désignées ci-après,
- précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation :

Position Par rapport à l'aménagement	Parcelle	Destination		Mode de commercialisation Prévisionnel pour les coupes vendues	
		Délivrance (volume Estimé)	Vente (volume Estimé)	Bois/Pied	Bois façonné contrat
Coupes réglées	17 Bois de Plan		450	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **5- Désignation des représentants de la Commune à l'association de la Croix du Sud**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les 3 membres délégués suivants pour représenter la Commune à l'association la Croix du Sud :

- Jean-Pierre ROUGEAUX,
- Jean-Paul LAURENT,
- Michel RAPIN.

### **6- Renouvellement des contrats d'assurances de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les offres des candidats comme suit :

LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers de la Commune : MMA

LOT 2 : Responsabilité Civile générale et responsabilités diverses : GROUPAMA

LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires et Bris de Machines : GROUPAMA

LOT 4 : Assurance de Protection juridique et défense pénale des agents et des élus : CABINET MOUREY

et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance correspondants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

#### **7- Mise en place de la prime de fonction et de résultats**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la prime de fonctions et de résultats aux fonctionnaires de catégorie A relevant du cadre d'emploi des d'attachés territoriaux

#### **8- Convention d'occupation précaire Commune de Valloire / SEM Valloire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour et 1 contre (Gérard VUILLERMET):

- donne mandat au Maire pour finaliser les dispositions de la convention d'occupation précaire à intervenir avec la SEM Valloire sur la base de l'ébauche présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **9- Réhabilitation du groupe frigorifique de la patinoire et réaménagement du bâtiment technique – Attribution des marchés de travaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe frigorifique de la patinoire et réaménagement du bâtiment technique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

	<b>ENTREPRISES TITULAIRES</b>	<b>MONTANT EUROS HT</b>
<b>Lot n° 1 : production frigorifique</b>	<b>SARL SERI FROID</b> Route de Caumont 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
Marché de base		621 329 €
Option économie		89 216 €
<b>TOTAL</b>		<b>710 545 €</b>
<b>Lot n° 2 : génie civil</b>	<b>TRUCHET BATIMENT</b> ZA des Oeillettes 73140 ST MARTIN LA PORTE	
Marché de base :		147 240 €
Option n° 1 :	Local eau chaude sanitaire (ecs)	5 600 €
Option n° 2 :	Faux plafonds	5 800 €
Option n° 3 :	Caniveau technique	55 775 €
<b>TOTAL</b>		<b>214 415 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 9 octobre 2014 à 22h30.